

Communiqué de presse

Le 12 mai 2021

Côtes d'Armor : la première communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est née dans le Trégor

La première communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du département des Côtes d'Armor a le vu le jour ce mercredi 12 mai à Perros-Guirec. Les acteurs de santé porteurs du projet, l'Assurance Maladie et l'Agence régionale de santé ont signé l'accord conventionnel interprofessionnel **donnant naissance à la CPTS du Trégor.**

Annoncées dans le cadre de la stratégie nationale « Ma Santé 2022 », les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont destinées à faciliter l'exercice coordonné des professionnels de santé sur un territoire donné, pour répondre aux besoins de santé de la population.

La CPTS est ouverte à tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (libéral, hospitalier, social ou salarié) ce qui facilite l'interconnaissance des différents acteurs de santé et permet une meilleure coordination dans la prise en charge des patients.

La CPTS du Trégor

Amandine Didelot, ostéopathe, est à l'origine de cette démarche collective avec les acteurs de santé du territoire dès juin 2019, sur le territoire de la Côte de Granit rose dans un premier temps.

Près de 2 années de travail, et la gestion d'une crise sanitaire, ont modifié son périmètre initial d'action et ont permis d'élaborer le projet de santé de la CPTS.

Aujourd'hui, le territoire de la CPTS du Trégor :

- Comprend **716 professionnels de santé** (Données Rezone en janvier 2021)
- Concerne **99 520 habitants sur 57 communes**, correspondant à l'intercommunalité de Lannion-Trégor communauté autour de 7 pôles territoriaux majeurs : Lannion, Perros-Guirec, Plestin-les-Grèves, Plouaret, Cavan, Tréguier et Lézardrieux

Le diagnostic du territoire et les besoins en santé de la population ont permis de dégager des axes de travail adaptés et partagés par les professionnels du bassin de vie.

Quels avantages pour les patients du Trégor ?

Une des missions principales concerne **l'accès aux soins des patients**, en facilitant l'accès à un médecin traitant.

Contacts presse

La CPTS se concentrera également sur une organisation territoriale permettant le traitement et l'**orientation des soins non programmés**, en participant à l'élaboration du futur service d'accès aux soins, travaux menés avec le Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor.

La CPTS favorisera l'organisation de plusieurs **parcours de soins autour des patients** pour :

- Les soins pour les personnes en cours de traitement d'un cancer
- Le suivi de la chirurgie bariatrique

Le développement des échanges entre les professionnels et le développement de la **télé-expertise** sur le territoire constituera aussi un enjeu fort.

Enfin, la CPTS s'engagera dans le **champ de la prévention**, notamment autour du parcours de santé du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent.

La CPTS pourra proposer des actions de formation et de sensibilisation auprès des professionnels sur la prévention des violences conjugales, mais également mettre en place un parcours local autour de la pédiatrie, pour permettre l'échange entre professionnels.

Un projet facilité par l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé

Chaque projet de création de CPTS est à l'initiative de professionnels de santé d'un territoire, qui recherchent ensuite l'appui d'autres partenaires.

De leur côté, l'Assurance Maladie et l'ARS apportent un soutien méthodologique au démarrage. L'ARS délègue une enveloppe dédiée suite à la validation de la lettre d'intention de la CPTS pour accompagner les professionnels dans l'élaboration de cet exercice pluri-professionnel. Une fois le projet de santé validé, l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) est signé avec les porteurs de projet, l'Assurance Maladie et l'ARS.

Ce contrat, supporté par l'Assurance Maladie, permet de financer et d'assurer le fonctionnement de la structure par la valorisation d'objectifs de santé publique définis selon les thématiques et actions retenues par la CPTS.

Les solutions concrètes restent à la main des professionnels : ils sont en effet les mieux placés pour identifier et mettre en place les solutions adaptées au niveau de chaque territoire. Ce sont eux qui définissent leur projet de santé.

« La CPTS n'est pas un organisme de plus, une structure administrative en lévitation. C'est une force collective, réactive et innovante. A l'heure où s'entame une campagne de vaccination reposant sur l'engagement des libéraux, la plus-value d'une organisation collective est évidente pour travailler de manière partenariale avec tous les acteurs, notamment le Centre Hospitalier de Lannion, l'association trégoroise de permanence des soins et Cap santé Armor ouest. »

Extrait du Projet de santé de la CPTS du Trégor établi en février 2021

Contacts presse